

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CORBIAC. AUTORISATION

#### Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni  
Mme Fize à Mme Canouet  
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez  
M Grémy à M Cases  
Mme Ersin à Mme Pouban  
Mme Vaccaro à M Mangon  
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022  
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022  
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CORBIAC. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

La Ville doit effectuer des travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire de Corbiac et prévoit de désimperméabiliser des surfaces en enrobé. Les nouveaux enrobés végétaux mis en œuvre seront drainant à hauteur de 1 600 m<sup>2</sup> sur les 2 350 m<sup>2</sup> de surface retraitée en enrobé. Un bassin enterré d'infiltration des eaux pluviales d'un volume de 235 m<sup>3</sup> sera également créé sous l'espace végétalisé afin d'infiltrer l'ensemble des eaux pluviales et d'éviter le rejet au réseau.

La Ville souhaite solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne située 4 rue du professeur André Lavignolle à Bordeaux.

Le montant des travaux pouvant bénéficier de cette aide est de 122 960,76€/TTC.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux liés à la désimperméabilisation et à l'infiltration des eaux pluviales dans la cour de l'école élémentaire de Corbiac pour un montant de 122 960,76€/TTC.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 29 juin 2022

pour expédition conforme

Le maire,



*Stéphane Delpeyrat*  
Stéphane Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_093
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CORBIAC. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_093-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_093-DE-1-1_0.xml	text/xml	951
Nom original :		
DG22_093.pdf	application/pdf	465298
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_093-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	465298

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 10h14min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 10h14min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 10h14min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 10h14min37s	Reçu par le MI le 2022-07-01